



Assemblée communale ordinaire du 24 avril 2007

► Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 19 décembre 2006 (*ne sera pas lu en assemblée; est à disposition à l'administration communale à Sâles, pendant les heures d'ouverture*).
2. Comptes de fonctionnement et d'investissement du Foyer St-Joseph 2006
 - a) présentation
 - b) rapport de la commission financière
 - c) approbation
 - d) demande d'augmentation à Fr. 400'000.— de la limite de crédit du compte courant
 - e) rapport de la commission financière
 - f) approbation
3. Comptes communaux 2006
 - a) comptes de fonctionnement
 - b) rapport de la commission financière
 - c) approbation
 - d) comptes d'investissements
 - e) rapport de la commission financière
 - f) approbation
4. Divers

Présidence M. Olivier Allaman, Syndic

Membres présents 41 personnes + un membre du personnel administratif non citoyen de Sâles

Scrutateurs Georgette Fragnière et Francis Pittet

Mardi 24 avril 2007, 20h00

En préambule de cette assemblée communale, M. Olivier Allaman, Syndic, formule les salutations d'usage aux citoyennes et citoyens. Il présente le nouveau conseiller communal, Monsieur Pierre-Michel Pasquier qui a repris les dicastères des bâtiments et des ordures ménagères. Ce dernier est accueilli sous les applaudissements de l'assemblée.

L'assemblée communale a été valablement convoquée par le bulletin communal *Les Quatre font la Une*, distribués en tout-ménage, par avis aux piliers publics des quatre villages de la Commune de Sâles et dans la *Feuille officielle du canton de Fribourg* N° 15 du 13 avril 2007

M. le Syndic prie les personnes qui ne sont pas citoyennes et citoyens de Sâles de ne pas voter. Il rappelle également que la loi sur l'exercice des droits politiques et son règlement d'application prévoient qu'il faut avoir déposé ses papiers depuis cinq jours pour pouvoir voter dans la nouvelle commune.

M. Olivier Allaman invite les personnes qui désirent le bulletin secret à en faire la demande avant chaque vote.

► 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 19 décembre 2006

Comme indiqué dans l'ordre du jour de la convocation à la présente assemblée communale, le procès-verbal de la dernière assemblée ne sera pas lu. Il était à disposition au bureau communal et sur notre site Internet, et un résumé a paru dans le bulletin communal *Les 4 font la Une*.



Remarques des citoyens :

Descloux Gilbert : dans le dossier de la plainte déposée suite aux dégâts de la STAP de La Sionge, M. Descloux précise qu'il avait dit qu'il estimait que l'ancien et le nouveau conseil communal devaient présenter des excuses et non pas seulement l'ancien conseil.

Donzallaz Georges : relève qu'il n'est pas mentionné dans le procès-verbal que le Syndic avait conclu en disant : "j'en prends note". Il demande des précisions quant à ce point.

Allaman Olivier : cela veut dire que ce point serait traité en séance de Conseil communal car il ne peut pas prendre de décision tout seul. Il reviendra sur ce dossier dans les divers.

Approbation : le procès-verbal est approuvé, avec les modifications précitées, à raison de 40 oui et 1 abstention.

▶ 2. Comptes de fonctionnement et d'investissement 2006 du Foyer St-Joseph

a) Présentation

La parole est donnée à M. Jean-José Ruffieux pour la présentation des comptes 2006 du Foyer St-Joseph qui se solde par un déficit de Fr. 127'553.30. Le déficit réel de l'exercice 2006 se montant à environ Fr. 60'000.-. Une erreur comptable décelée par l'organe de révision a dû être reportée sur cet exercice, ce qui a fait augmenter le déficit à plus de Fr. 127'000.-.

Remarques des citoyens :

Oberson Jean-Pierre : demande des précisions au sujet du poste "pharmacien" pour Fr. 8'000.--.

Ruffieux Jean-José : il s'agit de M. Michel, pharmacien conseil. Ce montant représente ses honoraires.

b) Rapport de la commission financière

M. Jacques Pasquier, Président, procède à la lecture du rapport de la commission financière et conclut en proposant à l'assemblée d'approuver les comptes 2006 du Foyer St-Joseph tels qu'ils ont été présentés.

Ouverture de la discussion :

Oberson Jean-Pierre : demande s'il est normal qu'une erreur de Fr. 70'000.- ne se soit pas vue avant ?

Ruffieux Jean-José : lui répond qu'il s'agit juste d'une erreur.

Pittet Francis : que fait l'organe de révision ?

Ruffieux Jean-José : avant 2006, il n'y avait pas d'organe de révision mais les comptes étaient vus par la commission financière. C'est le Conseil de direction qui doit en premier prendre la responsabilité de cette erreur.

Oberson Jean-Pierre : estime que c'est un peu n'importe quoi.

Ruffieux Jean-José : explique par le détail l'écriture en cause.

c) Approbation

Les comptes 2006 du Foyer St-Joseph sont approuvés à raison de 40 oui et 1 opposition.

d) Demande d'augmentation à Fr. 400'000.- de la limite de crédit du compte courant

M. Jean-José Ruffieux donne une explication sur le fonctionnement de la trésorerie du Foyer St-Joseph qui doit prendre en charge des salaires alors que les correctifs des taxes de soin n'interviennent qu'après deux ans. Cette augmentation ne sera, bien sûr, utilisée qu'en cas de besoin.

Allaman Olivier : complète en précisant que cette augmentation ne va pas grever la capacité financière de la commune puisque la garantie de couverture tombe dès l'acceptation par le Service des communes.

Savary Jean-Claude : ce problème est donc un corollaire de la médicalisation ?

Ruffieux Jean-José : oui

Savary Jean-Claude : sommes-nous obligés de médicaliser l'entier du foyer ?



Ruffieux Jean-José : c'est indispensable. Si nous n'avons que les prix des pensions, les frais à la charge de la commune seraient encore plus élevés. Les dotations de personnel fluctuent selon le nombre de lits médicalisés. Par contre, nous ne pouvons pas licencier le personnel si les résidants ne sont plus dans la catégorie de soins correspondante. Le foyer doit donc prendre en charge la différence des salaires. Une fois tous les lits médicalisés, ce problème de personnel sera résorbé.

Savary Jean-Claude : en résumé, nous n'avons pas le choix. C'est soit la médicalisation ou la fermeture ?

Ruffieux Jean-José : donne l'exemple du foyer de Morlon qui n'est pas médicalisé et dont l'avenir suscite de grandes inquiétudes.

Oberson Jean-Pierre : Lorsque le foyer n'était pas médicalisé il avait été dit qu'il fallait le faire pour gagner plus d'argent. La situation est inverse aujourd'hui. On s'enfonce.

Ruffieux Jean-José : il n'a jamais été dit qu'on allait gagner plus d'argent. Ce foyer est indispensable au fonctionnement de la région et l'entrée des personnes de la commune est favorisée mais pas facile. Il y a actuellement une liste d'attente de 10 personnes.

e) Rapport de la commission financière

M. Jacques Pasquier, Président, procède à la lecture du rapport de la commission financière et conclut en proposant à l'assemblée d'approuver l'augmentation à Fr. 400'000.- de la limite de crédit du compte courant.

f) Approbation

L'augmentation à Fr. 400'000.- de la limite de crédit du compte courant est acceptée à raison de 40 oui et 1 opposition.

► 3. Comptes communaux 2006

a) comptes de fonctionnement

M. le Syndic passe en revue les différents comptes de fonctionnement et apporte les commentaires principaux suivants :

0. Administration

Assemblées, conseil communal : légère diminution due à la diminution du nombre de conseillers communaux.

Administration générale : les comptes présentent Fr. 10'000.- de charge en moins que prévus au budget, principalement dus à des économies réalisées sur les fournitures de bureau et de maintenance informatique du système Métropolitain.

1. Ordre public

Protection juridique : Les charges consistent en factures que nous recevons pour les pupilles dont les ressources ne permettent pas de payer les frais de leur tuteur. Ces frais peuvent être refacturés par la commune le jour où les pupilles reviennent à meilleure fortune.

Justice : participation aux frais de justice de paix.

Police du feu : en charges, la solde des pompiers et l'achat de matériel; en produits, les taxes d'exemption et la subvention ECAB pour l'achat de matériel.

Militaire : participation au stand de tir.

Protection civile : en charges, le versement au fond de réserve PC; en produits, les contributions de remplacement des abris PC.

2. Enseignement et formation

École enfantine : participation aux dépenses cantonales

Cycle scolaire obligatoire : Fr. 90'000.00 supplémentaires pour le CO2 (pour les 28 prochaines années). Les recettes sont constituées essentiellement du remboursement cantonal pour l'achat et les frais des bus scolaires.

Écoles spécialisées : contribution pour les classes de développement, logopédie et psychologie.

Formation professionnelle : participation aux dépenses cantonales et bourses scolaires.

Administration scolaire : fournitures scolaires, achat et maintenance informatique.

Bâtiments scolaires : les recettes sont constituées essentiellement des loyers des appartements des écoles.

3. Culte, culture et loisirs

La diminution du nombre d'élèves fréquentant le Conservatoire justifie les charges moins élevées en 2006.



4. Santé

Le produit de Fr. 14'845.- provient du remboursement du fonds des ambulances. M. le Syndic présente, sous forme de schémas, la répartition des différents postes de ce dicastère.

5. Affaires sociales

Les dépenses relatives à la petite enfance sont proportionnelles aux nombres d'enfants de la commune confiés à ces structures d'accueil.

Assistance : concerne essentiellement la participation de la commune aux Services sociaux de la Gruyère

Homes : Le déficit du Foyer St-Joseph se monte à plus Fr. 127'000.- en lieu et place des Fr. 33'000.- prévus au budget. Des corrections d'erreurs comptables portant sur une somme de plus de Fr. 60'000.- s'ajoutent au déficit réel.

6. Transports et communications

Les frais liés au déneigement se montent à Fr. 42'746.- pour un budget prévu à Fr. 40'000.-. Les frais d'entretien des routes nous ont coûtés Fr. 12'000.- de moins que prévu au budget.

La facturation du service à des tiers correspond à la ventilation des heures effectuées par l'employé communal pour les autres dicastères, principalement l'entretien des bâtiments communaux.

7. Environnement

Conformément à la loi, les recettes doivent couvrir les dépenses pour l'approvisionnement en eau, la protection des eaux et les ordures ménagères. En cas de bénéfice, celui-ci est attribué à la réserve.

Ordures ménagères : le taux de couverture par des taxes est de 87%.

8. Economie

L'exercice 2006 du Triage forestier du bassin de la Sionge a généré un bénéfice pour notre commune de Fr. 27'669.-.

9. Finances et impôts

Le ménage communal tourne avec un budget d'environ 3.5 millions de francs. Les recettes proviennent principalement de l'impôt, et plus particulièrement celui des personnes physiques, car ces dernières années les personnes morales rapportent une part d'impôts moins importante que précédemment. L'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques représente la moitié des recettes inscrites au budget communal

Pour conclure, il est à relever que les comptes de fonctionnement 2006 bouclent avec un excédent de charges de Fr. 61'236.-. Bénéfice sur vente de terrains : Fr. 244'228.-.

b) rapport de la commission financière

M. Jacques Pasquier procède à la lecture du rapport de la commission financière et propose à l'assemblée d'approuver les comptes 2006 de fonctionnement tel qu'il ont été présentés.

La discussion est ouverte : aucune remarque

c) approbation

Les membres du Conseil communal s'abstiennent lors de ce vote. Les comptes de fonctionnement 2006 sont approuvés à raison de 34 oui et 7 abstentions (conseillers communaux).

d) Comptes d'investissement 2006

Administration :

Il s'agit du renouvellement et de la maintenance du parc informatique.

Abri PC Maules :

La construction n'a pas pu être entièrement achevée en 2006. Une partie des travaux sont donc reportés à 2007.



Parking de Sâles :

Une partie du montant prévu au budget concernait l'épuration des eaux. Afin d'obtenir le remboursement de la TVA, cette somme a été comptabilisée sur le compte d'investissement d'épuration en lieu et place de celui du parking.

Construction de canalisation :

Fr. 100'000.- étaient prévus au budget pour l'assainissement du hameau de Treyfayes. Ces travaux n'ont pas encore été réalisés. La somme de Fr. 79'411.- figurant à ce poste se décompose ainsi : Fr. 8'500.- facture résiduelle Sabert pour l'épuration de Romanens et Fr. 70'910.- part épuration du parking de Sâles.

La commune boucle avec un excédent de dépenses d'investissement de Fr. 551'454.-.

e) rapport de la commission financière

M. Jacques Pasquier procède à la lecture du rapport de la commission financière relatif aux comptes d'investissement 2006 et le propose à l'approbation de l'assemblée.

Questions : aucune

f) approbation

Les membres du Conseil communal s'abstiennent lors de ce vote. Les comptes d'investissements 2006 sont approuvés à raison de 34 oui et 7 abstentions (conseiller communaux).

► 10. Divers

STAP Champ-Paccot – excuses demandées lors de la dernière assemblée par MM. Donzallaz, Pittet et Descloux – position du Conseil communal :

M. le Syndic présente, en préambule, un historique concernant la plainte que la commune a dû déposer contre inconnu suite à des déprédations subies par la STAP. Il projette l'ordonnance de classement du Juge. M. André Menoud, cité en qualité de propriétaire du terrain, nous a donné l'autorisation de montrer son nom.

M. Allaman communique ensuite la position officielle et unanime du Conseil communal qui estime ne pas avoir à faire d'excuses puisque la plainte a été déposée contre inconnu et que toutes les personnes ont été entendues à titre de fournisseurs d'information uniquement. L'anonymat de ces personnes a été préservé par le secret d'instruction et le secret de fonction. Si certains estiment qu'il y a eu violation de l'un ou l'autre de ces secrets, ils sont priés d'utiliser les procédures à leur disposition.

Pittet Francis : qui était l'entreprise générale ?

Allaman Olivier : Pompes SA à Romont, M. Joye.

Pittet Francis : n'est pas d'accord avec la procédure qui a été utilisée. Il estime qu'une discussion aurait dû avoir lieu avant et qu'il est inadmissible que certaines personnes aient été convoquées.

Oberson Jean-Pierre : demande qui était responsable de ce matériel. Un cadenas est obligatoire sur le disjoncteur. Si ce cadenas n'a pas été mis c'est une négligence.

Allaman Olivier : c'est exactement pour ça que la plainte a été déposée et l'entreprise qui a fait l'erreur va l'assumer. Il précise encore une fois que la plainte était contre inconnu. Personne n'a été accusé. La plainte était obligatoire pour faire activer l'assurance de l'entreprise.

Donzallaz Georges : pense que le problème vient de M. Perroud car il estime qu'on ne peut pas discuter avec lui.

Allaman Olivier : M. Perroud a déposé la plainte car lui-même n'était pas disponible ce jour-là. Seuls le Syndic et le Vice-Syndic peuvent faire ce genre de démarche au nom d'une commune.

Donzallaz Georges : pense qu'avec Jean-Marc Pignet, il n'y aura pas ce genre de problème.

Allaman Olivier : précise encore qu'il ne pouvait pas communiquer cette position lors de la dernière assemblée puisqu'il s'agit d'une décision collégiale.



Cycle d'Orientation de la Gruyère – article paru dans la Gruyère :

Selon cet article, une bande de jeunes bagarreurs sévirait dans la commune appuyés par des adultes. Patrice Jordan, député, a provoqué une séance à la Préfecture. M. le Préfet a promis de prendre ce dossier en main. Olivier exhorte les parents confrontés à ce genre de problème à prendre contact avec la commune.

La parole est donnée à l'assemblée :

Oberson Jean-Pierre : demande quand l'inauguration de l'abri PC est prévue.

Pasquier Pierre-Michel : les travaux seront terminés entre fin avril et fin mai. L'inauguration n'est pas encore programmée.

Oberson Jean-Pierre : demande pourquoi ce retard.

Morand Damien : Il ne reste plus que l'installation de la cuisine. L'abri PC sera utilisable dès fin mai.

Allaman Olivier : nous avons déjà reçu des demandes d'occupation des différents locaux.

Pasquier Pierre-Michel : précise que ces demandes émanent de la Société de jeunesse de Maules et de "Maules chante".

Descloux André (Maules) : dit qu'il a reçu un courrier le priant de se mettre en ordre avec la scierie. Il demande s'il peut avoir un contrat de location pour 10 ans.

Allaman Olivier : la commune lui a juste transmis les remarques faites par l'Office cantonal du travail. M. Descloux doit garantir la sécurité de son personnel.

Descloux André (Maules) : ne veut pas investir des milliers de francs pour peu de temps.

Allaman Olivier : lui répond que ça n'a rien à voir avec le temps de location. Il doit se mettre en ordre avec ces tas de planches. Son contrat est résiliable de mois en mois et il est tout simplement prié de se conformer à la loi sur la sécurité du travail.

Descloux Gilbert : lors de l'avant-dernière assemblée, le sujet de la construction d'une halle polyvalente pour seconder la halle de gymnastique surchargée a été soulevé. Qu'en est-il ?

Allaman Olivier : M. Dutoit avait amené un avant-projet disproportionné à 2.5 mios. Ce dossier sera repris par Pierre-Michel Pasquier. Il y a aussi lieu de revoir la problématique de la gestion de la salle. Nous apporterons quelques pistes lors de l'assemblée d'automne. Nous n'engagerons pas de gros frais d'étude mais les divers possibilités seront analysées.

Descloux Gilbert : peut-être faudrait-il voir avec la commune voisine ?

Oberson Jean-Pierre : signale un problème de sécurité à l'abri PC de Maules car le mur gauche serait en train de verser.

Morand Damien : procédera à une vérification dès demain.

Oberson Jean-Pierre : les nouveaux panneaux d'entrée de village le dérangent.

Allaman Olivier : il s'agit d'une obligation du canton.

Oberson Jean-Pierre : précise qu'il parle du libellé.

Allaman Olivier : le libellé est également imposé par le canton.

Oberson Jean-Pierre : demande s'il est possible d'étudier un système de transports publics dans les villages où il n'y a rien.

Allaman Olivier : nous nous renseignerons auprès des TPF.

Brodard Charly : des renseignements avait déjà été pris à l'époque.

Oberson Jean-Pierre : depuis la fusion, ce dossier n'a pas été repris.

Ruffieux Jean-José : demande qui est responsable de la signalisation routière en forêt.

Brodard Charly : le Service des forêts.

Allaman Olivier : de manière générale, toute la signalétique est décidée par Fribourg et la commune n'a aucun degré de liberté.

Monney Marianne : demande des nouvelles de l'entretien du sentier de prières à Romanens.

Savary Guy : l'employé communal va remettre en été le premier bout du côté de chez Claudine Pittet. La barrière le long de la propriété Boucard est en très mauvais état et sera supprimée. Nous vérifierons que M. Boucard ne clôture pas de l'autre côté et laisse le passage libre pour les gens. Les travaux auront lieu entre le printemps et le début de l'automne, selon les disponibilités de l'employé communal.

Savary Jean-Claude : demande des précisions quant au projet Frigaz.

Brodard Charly : L'extension est prévue de Romont à Bulle. Le tracé suit la conduite de l'AVGG et, aux croisées de Sâles, passera de l'autre côté. Si beaucoup de demandes de raccordement proviennent de Sâles, le tracé pourrait être modifié.

Savary Jean-Claude : est-ce prévu pour les bâtiments communaux ?

Allaman Olivier : pas pour l'instant. Il faudrait faire une évaluation comparative avec le bois car nous sommes propriétaires de forêts. Le tracé définitif n'est pas encore connu.

Oberson Jean-Pierre : demande s'il est possible d'ouvrir la déchetterie un soir par semaine.

Pittet Francis : précise qu'il a déjà posé la question et que le Conseiller communal de l'époque lui avait répondu que l'employé communal faisait déjà assez d'heures.



Allaman Olivier : depuis, nous avons engagé un retraité pour aider l'employé communal. On étudiera ce point.
Oberson Jean-Pierre : tient à féliciter la Jeunesse de Maules qui a terminé 3^{ème} au concours de chant musical à Avry.
Monney Marianne : précise que celle de Sâles a fini 1^{ère}.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic clôt cette assemblée communale à 21h40 et invite les personnes présentes à partager le traditionnel verre de l'amitié.

Au nom du Conseil communal

La secrétaire

Le Syndic